

*Date de dépôt : 1<sup>er</sup> septembre 2021*

## **Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur la pétition : De l'eau, de l'eau, pensez aux rivières genevoises !**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

En date du 5 mars 2021, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une pétition dont le libellé est le suivant :

*Les cours d'eau genevois manquent cruellement d'eau en cette période de réchauffement climatique.*

*Les pompages et captages des eaux de source, principalement en France voisine, assèchent de nombreuses rivières genevoises lors des périodes arides. Leurs lits sont mis à sec par ces pratiques destructrices, destinées notamment à arroser de nombreux golfs.*

*Il manque ainsi 30% à 50% des débits d'étiage, soit le débit minimum en période de basses eaux.*

*Réduction drastique de l'habitat aquatique pour de nombreuses espèces animales et végétales, de si faibles débits concentrent les trop nombreux polluants d'origine domestique (assainissement imparfait des eaux usées) ou agricole, menaçant ainsi les fonctions écologiques fondamentales de nos rivières. En raison de la mauvaise qualité de l'eau, même une simple baignade est aujourd'hui déconseillée dans la plupart des cours d'eau du canton par les autorités genevoises.*

*Les efforts importants consentis par les collectivités publiques genevoises et françaises pour restaurer les cours d'eau transfrontaliers depuis 20 ans – soit des dizaines de millions – ne doivent pas être réduits à néant parce que leur eau est délibérément confisquée en tête de bassin.*

*Il est urgent d'agir ! La politique transfrontalière de gestion de l'eau montrant d'évidents signes d'essoufflement, les signataires de cette pétition demandent au Grand Conseil de soutenir des **mesures immédiates et concrètes** pour assurer un **soutien d'étiage actif** dès l'été 2020 aux cours d'eau les plus menacés, pour qu'enfin puisse être préservé durablement le patrimoine paysager et biologique des rivières genevoises.*

*N.B. 1 signature<sup>1</sup>*

*Fédération des Sociétés de  
Pêche Genevoises*

*M. Christophe Ebener*

*Chemin du Barbolet 13A*

*1213 Onex*

---

<sup>1</sup> Pour information, la pétition est en outre munie de 300 signatures électroniques.

## RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Le Conseil d'Etat partage pleinement les soucis exprimés dans la pétition déposée par la Fédération des Sociétés de Pêche Genevoises (FSPG). Avec les changements climatiques bien visibles ces dernières années, les cours d'eau du canton subissent des étiages très prononcés lors des périodes estivales. Cela a conduit par exemple le Conseil d'Etat à fermer prématurément la pêche sportive dans l'Allondon, cela d'entente avec la commission cantonale de la pêche, afin de protéger la faune piscicole.

Le département du territoire travaille actuellement sur plusieurs pistes pour répondre concrètement à la présente pétition. L'office cantonal de l'eau (OCEau) examine, en partenariat avec les Services industriels de Genève (SIG), la possibilité de soutenir les étiages de l'Aire en saturant la nappe superficielle de Lully-Bernex en période de précipitations, afin qu'elle puisse restituer environ 40 litres/seconde en été, un débit qui permettrait d'améliorer considérablement les conditions de vie aquatique dans l'Aire.

Une démarche parallèle est également conduite par l'OCEau pour la Drize, et un plan d'action concret sera proposé en principe courant décembre 2021 pour les deux cours d'eau.

Par ailleurs, l'OCEau coordonne pour le Grand Genève l'établissement d'une planification transfrontalière de la ressource en eau potable, qui fait notamment suite à une recommandation de la Cour des comptes du canton de Genève. Cette démarche doit permettre de continuer le travail de suppression des prélèvements d'eau potable dans les sources des cours d'eau sur territoire français au profit d'échanges régionaux au sein du Grand Genève.

Sur le plan transfrontalier, les échanges d'informations se sont ainsi multipliés ces derniers mois avec les communautés de communes françaises, afin, d'une part, de renforcer la collaboration au sein de la communauté transfrontalière de l'eau et, d'autre part, d'actualiser les intentions de ces dernières en matière d'assainissement des eaux usées ou de gestion globale de la ressource en eau potable. Les effets de ces discussions ne se feront pas sentir tout de suite, car le montage des projets d'assainissement et de raccordement en eau potable inter-régionaux prennent du temps et impliquent de pouvoir disposer des budgets nécessaires et de portage politique transfrontalier. Des mécanismes réglementaires et financiers seront également encore à inventer pour accompagner ces démarches.

Le Conseil d'Etat prend note avec intérêt de la volonté de part et d'autre de la frontière de poursuivre dans cette dynamique transfrontalière en matière de gestion globale des eaux, car il rappelle que la grande majorité des cours d'eau genevois prennent leur source en France, et que les solutions doivent être trouvées à l'échelle du bassin versant.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte du présent rapport.

#### AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :  
Michèle RIGHETTI

Le président :  
Serge DAL BUSCO